



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 94-91**

under the

**HIGHWAY ACT
(O.C. 94-495)**

Filed July 27, 1994

Under section 38 of the *Highway Act*, the Lieutenant-Governor in Council, on the recommendation of the Minister, makes the following Regulation:

2010, c.31, s.63

- 1** This Regulation may be cited as the *Controlled Access Highways in Kent County Regulation - Highway Act*.
- 2** The highways or portions of highways in Kent County in Schedule A are designated as controlled access highways under the categories specified in the Schedule.
- 3** *This Regulation comes into force on August 15, 1994.*

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 94-91**

pris en vertu de la

**LOI SUR LA VOIRIE
(D.C. 94-495)**

Déposé le 27 juillet 1994

En vertu de l'article 38 de la *Loi sur la voirie*, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Ministre, établit le règlement suivant :

2010, ch. 31, art. 63

- 1** Le présent règlement peut être cité sous le titre : *Règlement sur les routes à accès limité dans le comté de Kent - Loi sur la voirie*.
- 2** Les routes ou les parties des routes du comté de Kent décrites à l'annexe A sont désignées comme des routes à accès limité suivant les catégories précisées dans l'annexe.
- 3** *Le présent règlement entre en vigueur le 15 août 1994.*

**SCHEDULE A
KENT COUNTY**

Division A

Route 11 - Westmorland/Kent County Line to Route 134 at Kouchibouguac

1 All that portion of Route 11 from the boundary between Westmorland County and Kent County to Route 134 at Kouchibouguac located in Dundas Parish, Wellington Parish, Richibucto Parish, Saint-Charles Parish, Saint-Louis Parish and Carleton Parish, Kent County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 11 that is on the boundary between Westmorland County and Kent County; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of approximately 69.716 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and Route 134 at Kouchibouguac, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 535

2 All those portions of Route 535 located in Dundas Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 535 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Route 535 for a distance of 225 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 535 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Route 535 for a distance of 225 metres.

**ANNEXE A
COMTÉ DE KENT**

Division A

Route 11 - De la limite séparant les comtés de Westmorland et de Kent jusqu'à la Route 134, à Kouchibouguac

1 Toute la partie de la Route 11, à partir de la limite entre le comté de Westmorland et le comté de Kent jusqu'à la Route 134, à Kouchibouguac, située dans les paroisses de Dundas, Wellington, Richibucto, Saint-Charles, Saint-Louis et Carleton, comté de Kent, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 11 et la limite entre le comté de Westmorland et le comté de Kent; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 11 sur une distance approximative de 69,716 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 11 et de la Route 134 à Kouchibouguac, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route 535

2 Toutes les parties de la Route 535 situées dans la paroisse de Dundas, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 535, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 535 et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 535 sur une distance de 225 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 535, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 535 et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 535 sur une distance de 225 mètres.

Route 115

3 All those portions of Route 115 located in Wellington Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 115 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Route 115 for a distance of 275 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 115 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Route 115 for a distance of approximately 190 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 115 and Pointe Dionne Road.

Sheridan Road

4 All those portions of Sheridan Road located in Wellington Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Sheridan Road that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Sheridan Road for a distance of 255 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Sheridan Road that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Sheridan Road for a distance of 240 metres.

Route 515

5 All those portions of Route 515 located in Wellington Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 515 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly di-

Route 115

3 Toutes les parties de la Route 115 situées dans la paroisse de Wellington, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 115, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 115 et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 115 sur une distance de 275 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 115, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 115 et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 115 sur une distance approximative de 190 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 115 et du chemin de la Pointe Dionne.

Chemin Sheridan

4 Toutes les parties du chemin Sheridan situées dans la paroisse de Wellington, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Sheridan, situé au centre de la séparation de niveaux du chemin Sheridan et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Sheridan sur une distance de 255 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Sheridan, situé au centre de la séparation de niveaux du chemin Sheridan et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Sheridan sur une distance de 240 mètres.

Route 515

5 Toutes les parties de la Route 515 situées dans la paroisse de Wellington, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 515, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 515 et de la

rection along the centre line of Route 515 for a distance of 195 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 515 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Route 515 for a distance of approximately 147 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 515 and Saulnier Street.

Route 134 at Saint-Maurice

6 All those portions of Route 134 located in Wellington Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 134 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a northerly direction along the centre line of Route 134 for a distance of 230 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 134 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a southerly direction along the centre line of Route 134 for a distance of 230 metres.

Grattan Road

7 All those portions of Grattan Road located in Wellington Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Grattan Road that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Grattan Road for a distance of 190 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Grattan Road that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Grattan Road for a distance of 300 metres.

Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 515 sur une distance de 195 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 515, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 515 et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 515 sur une distance approximative de 147 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 515 et de la rue Saulnier.

Route 134, à Saint-Maurice

6 Toutes les parties de la Route 134 situées dans la paroisse de Wellington, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 134 et de la Route 11; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance de 230 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 134 et de la Route 11; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance de 230 mètres.

Chemin Grattan

7 Toutes les parties du chemin Grattan situées dans la paroisse de Wellington, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Grattan, situé au centre de la séparation de niveaux du chemin Grattan et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Grattan sur une distance de 190 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Grattan, situé au centre de la séparation de niveaux du chemin Grattan et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Grattan sur une distance de 300 mètres.

Route 134 near the Village of Rexton

8 All those portions of Route 134 located south of the Village of Rexton, in Richibucto Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 134 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Route 134 for a distance of 135 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 134 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Route 134 for a distance of 130 metres.

Route 134 in Richibucto

9 All those portions of Route 134 located in Richibucto, Richibucto Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 134 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Route 134 for a distance of 215 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 134 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Route 134 for a distance of 185 metres.

Saint-Charles Road

10 All those portions of Saint-Charles Road located in Saint-Charles Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Saint-Charles Road that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a west-

Route 134, près de Village of Rexton

8 Toutes les parties de la Route 134 situées au sud de Village of Rexton, dans la paroisse de Richibucto, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 134 et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance de 135 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 134 et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance de 130 mètres.

Route 134, à Richibucto

9 Toutes les parties de la Route 134 situées à Richibucto, dans la paroisse de Richibucto, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 134 et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance de 215 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 134 et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance de 185 mètres.

Chemin de Saint-Charles

10 Toutes les parties du chemin de Saint-Charles situées dans la paroisse de Saint-Charles, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin de Saint-Charles, situé au centre de la séparation de niveaux de ce chemin et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la

erly direction along the centre line of Saint-Charles Road for a distance of 370 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Saint-Charles Road that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Saint-Charles Road for a distance of 320 metres.

Saint-Ignace Road

11 All those portions of Saint-Ignace Road located in Saint-Louis Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Saint-Ignace Road that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Saint-Ignace Road for a distance of 140 metres, and

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Saint-Ignace Road that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Saint-Ignace Road for a distance of 140 metres.

Route 480

12 All that portion of Route 480 located in Saint-Louis Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 480 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Route 480 for a distance of 330 metres.

Route 117

13 All that portion of Route 117 located in Saint-Louis Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

ligne centrale du chemin Saint-Charles sur une distance de 370 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin de Saint-Charles, situé au centre de la séparation de niveaux de ce chemin et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin de Saint-Charles sur une distance de 320 mètres.

Chemin de Saint-Ignace

11 Toutes les parties du chemin de Saint-Ignace situées dans la paroisse de Saint-Louis, comté de Kent, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin de Saint-Ignace, situé au centre de la séparation de niveaux de ce chemin et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin de Saint-Ignace sur une distance de 140 mètres, et

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin de Saint-Ignace, situé au centre de la séparation de niveaux de ce chemin et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin de Saint-Ignace sur une distance de 140 mètres.

Route 480

12 Toute la partie de la Route 480 située dans la paroisse de Saint-Louis, comté de Kent, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 480, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 480 et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 480 sur une distance de 330 mètres.

Route 117

13 Toute la partie de la Route 117 située dans la paroisse de Saint-Louis, comté de Kent, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 117 that is at the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Route 117 for a distance of 255 metres.

Division B

Route 11 - Route 134 at Kouchibouguac to the point that is 1.3 kilometres north of North Kouchibouguac Road

14 All that portion of Route 11 from Route 134 at Kouchibouguac to the point that is 1.3 kilometres north of North Kouchibouguac Road located in Carleton Parish, Kent County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and Route 134 at Kouchibouguac; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of approximately 2.484 kilometres to the point that is 1.3 kilometres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and North Kouchibouguac Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division C

Route 11 - from the point that is 1.3 kilometres north of North Kouchibouguac Road to Kent/Northumberland County Line

15 All that portion of Route 11 from the point that is 1.3 kilometres north of North Kouchibouguac Road to the boundary between Kent County and Northumberland County located in Carleton Parish, Kent County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 1.3 kilometres north of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 11 and North Kouchibouguac Road; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of approximately 10.141 kilometres to the boundary between Kent County and Northumberland County, including all existing and

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 117, situé au centre de la séparation de niveaux de la Route 117 et de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 117 sur une distance de 255 mètres.

Division B

Route 11 - De la Route 134, à Kouchibouguac, jusqu'au point situé à 1,3 kilomètre au nord du chemin de Kouchibouguac-Nord

14 Toute la partie de la Route 11, à partir de la Route 134, à Kouchibouguac, jusqu'au point situé à 1,3 kilomètre au nord du chemin de Kouchibouguac-Nord, située dans la paroisse de Carleton, comté de Kent, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 11 et de la Route 134, à Kouchibouguac; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 11 sur une distance approximative de 2,484 kilomètres jusqu'au point situé à 1,3 kilomètre au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 11 et du chemin de Kouchibouguac-Nord, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division C

Route 11 - À partir du point situé à 1,3 kilomètre au nord du chemin de Kouchibouguac-Nord jusqu'à la limite séparant les comtés de Kent et de Northumberland

15 Toute la partie de la Route 11, à partir du point situé à 1,3 kilomètre au nord du chemin de Kouchibouguac-Nord jusqu'à la limite entre le comté de Kent et le comté de Northumberland, située dans la paroisse de Carleton, comté de Kent, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point situé à 1,3 kilomètre au nord de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 11 et du chemin de Kouchibouguac-Nord; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 11 sur une distance approximative de 10,141 kilomètres jusqu'à la limite entre le comté de Kent et le comté de Northumber-

future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Laketon Road

16 All that portion of Laketon Road located in Carleton Parish, Kent County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Laketon Road and Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Laketon Road for a distance of 200 metres.

N.B. This Regulation is consolidated to December 17, 2010.

land, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Chemin de Laketon

16 Toute la partie du chemin de Laketon située dans la paroisse de Carleton, comté de Kent, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin de Laketon et de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin de Laketon sur une distance de 200 mètres.

N.B. Le présent règlement est refondu au 17 décembre 2010.

QUEEN'S PRINTER FOR NEW BRUNSWICK © IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

All rights reserved/Tous droits réservés